

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 1 août 2016, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon, Jérôme Bélanger formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Mesdames Louise Senécal et Nancy Lessard sont absentes.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2016-08-177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2016-08-178

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 4 JUILLET 2016**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2016 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2016-08-179

**ADHÉSION - AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN
VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
CHAUDIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor figure sur le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor adhère à titre de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la

Chaudière pour l'année 2016-2017, en payant sa contribution annuelle de 25,00\$.

ADOPTÉ

2016-08-180

LANCEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF EN LIGNE

ATTENDU l'engagement pris, au cours de la dernière campagne électorale, dans le volet *Consulter le citoyen*, de former des comités consultatifs permettant d'épauler les membres du Conseil municipal;

ATTENDU que l'utilisation d'un système électronique en ligne permet d'obtenir rapidement l'opinion d'un panel tout en évitant à ses membres d'avoir à se déplacer;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de lancer un comité consultatif en ligne qui épaulera les membres du Conseil dans leurs prises de décision.

ADOPTÉ

2016-08-181

NOMINATION DES MEMBRES FORMANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN LIGNE

Ont posé leur candidature :

Monsieur Maxime Bernard
Monsieur Jean-Claude Bertrand
Monsieur Frédéric Cliche
Monsieur Renaud Cossette
Monsieur Martin Fluet
Madame Colette Grondin
Monsieur Valère Prévost
Madame Sandy Roy

Après examen, et considérant la diversité ainsi que la complémentarité des candidatures, il est :

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de retenir l'ensemble des huit candidatures reçues pour former le comité consultatif en ligne.

ADOPTÉ

2016-08-182

APPUI AU PROJET DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU l'importance pour les aînés de Saint-Victor d'avoir un lieu convenable pour la pratique d'activités

sociales et de regroupements à caractère actif, ludique ou informatif;

ATTENDU les réparations et acquisitions d'ameublements adaptés qui seraient nécessaires pour le bâtiment actuel du Club de l'Âge d'Or afin de le rendre plus sécuritaire et plus économique;

ATTENDU que l'optimisation dudit bâtiment favoriserait l'achalandage du lieu et permettrait aux organisateurs du Club de l'Âge d'Or d'obtenir plus de souplesse financière et plus de temps disponible, et donc d'offrir plus d'activités aux aînés de notre Municipalité;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande de financement au Programme Nouveaux Horizons présentée par le Club de l'Âge d'Or de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2016-08-183

APPUI AU PROJET AUBE NOUVELLE

ATTENDU que la Fondation Aube Nouvelle est une résidence pour aînés d'importance au sein de la Municipalité de Saint-Victor ainsi que pour les municipalités avoisinantes;

ATTENDU les nombreuses retombées positives que le projet d'aménagement paysager fleuri, d'espaces de stationnement et d'aire d'urgence aura pour les résidents de l'Aube Nouvelle, leurs proches et leurs visiteurs;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande de financement au Programme Nouveaux Horizons présentée par la Fondation Aube Nouvelle.

ADOPTÉ

2016-08-184

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (CONSEIL MUNICIPAL)

Le conseiller Monsieur Jérôme Bélanger donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption une modification au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le conseiller présente le projet de règlement.

ADOPTÉ

2016-08-185

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (EMPLOYÉS MUNICIPAUX)

Le conseiller Monsieur Gino Vachon donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption une modification au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le conseiller présente le projet de règlement.

ADOPTÉ

2016-08-186

OUVERTURE DE POSTE – COORDONNATEUR SPORTS-LOISIRS ET AGENT CULTUREL

ATTENDU que Madame Marie-Michèle Vachon occupe temporairement le poste de Coordonnatrice Sports-Loisirs et Culture;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor désire maintenir le service aux citoyens;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité ouvre le poste de Coordonnateur ou Coordonnatrice Sports-Loisirs et agent (e) culturel et recevra les candidatures jusqu'au 22 août 2016 à 16h.

ADOPTÉ

2016-08-187

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - TRAVAUX SORTIE DU VILLAGE, ROUTE 108, RUE DES PINS

ATTENDU l'existence d'une butte sur la Route 108 en direction est à partir du village de Saint-Victor, à hauteur du terrain de Monsieur Alain Bolduc et de la scierie Fecteau, et que cette butte rend la route dangereuse à cet endroit à cause de l'obstruction à la visibilité qu'elle occasionne;

ATTENDU l'intersection entre la Rue des Pins et la Route 108, qui est rendue dangereuse par la vitesse élevée à laquelle les véhicules sont en droit de circuler sur la Route 108 et par sa proximité avec la butte préalablement citée;

ATTENDU que de nombreux accidents surviennent dans ce secteur de la Route 108;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adresser une requête au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que la butte dangereuse soit abaissée et que l'intersection avec la rue des Pins soit rendue plus sécuritaire lorsque le Ministère effectuera à nouveau des travaux dans le secteur.

ADOPTÉ

2016-08-188

**MODIFICATION – RÉSOLUTION NO 2016-04-88 :
MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – PAVAGE
1^{RE} PARTIE RANG 3 NORD**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier la résolution numéro 2016-04-88 : « Mandat services professionnels – Pavage 1^{re} partie Rang 3 Nord » afin que le mandat de la MRC Beauce-Sartigan consiste à l'asphaltage des premiers 1,3 km du 3^e Rang Nord et en l'arpentage des 1,2 km suivants, pour un total de 2,5 km pour la somme de 8002.32\$

ADOPTÉ

2016-08-189

**SOUSSION D'ENTREPRENEURS – PROJET RUE
INDUSTRIELLE-DU-BOISÉ**

Ont soumissionné :

Pavage Sartigan Ltée 108 118,47\$

Construction B.M.L., Division de Sintra inc. 110 105,93\$

Après étude,

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder le contrat de réfection de voirie de la Rue Industrielle-du-Boisé à l'entreprise Pavages Sartigan Ltée, pour un montant de 108 118,47\$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2016-08-190

**SOUSSIONS D'ENTREPRENEURS – PROJET 3^E
RANG NORD – Partie 1**

Ont soumissionné :

R.J. Dutil et Frères Inc. 503 331,81\$

Giroux et Lessard Ltée	449 800,45\$
Pavage Sartigan Ltée	368 349,75\$
Construction Abénakis Inc.	352 325,81\$

Après étude,

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la soumission de réfection du 3^e Rang Nord – Phase 1 à Construction Abénakis Inc., pour un montant de 352 325,81\$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2016-08-191

MANDAT – TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR PORTE DE GARAGE

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor octroie à Gingras Électrique Inc. le mandat d'installer six (6) lumières vertes au DEL à l'intérieur et à l'extérieur de la caserne de pompiers près des portes de garage pour en indiquer l'ouverture complète, le tout pour un montant de 2 100,00\$ plus taxes.

ADOPTÉ

2016-08-192

DÉROGATION MINEURE – HÔTEL 66

ATTENDU le projet d'ajouter un corridor abrité entre le restaurant de la rue Commerciale et le futur hôtel situé sur la rue Principale afin d'offrir des services de restauration complémentaires à l'hôtellerie;

ATTENDU la dérogation mineure accordée à l'unanimité par la résolution numéro 2016-05-127 à l'Hôtel 66 (108 rue Commerciale) lors de la séance du 2 mai 2016;

ATTENDU le changement au projet initial, visant à construire un lien physique (corridor) de 23,5 pieds au lieu de 10 pieds à l'origine, sur lequel serait construit une passerelle/terrasse donnant accès au bar du restaurant et à l'hôtel;

ATTENDU que la demande est recevable, bien justifiée et n'aurait aucun impact au voisinage immédiat;

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder une dérogation mineure à l'Hôtel 66 (108 rue

Commerciale) afin de permettre une marge de recul à 0.0 mètre pour la construction d'un corridor d'environ 23,5 pieds devant permettre une liaison physique entre les 2 commerces.

ADOPTÉ

2016-08-193

DÉROGATION MINEURE : RESTAURANT CHEZ DANNY

ATTENDU le projet d'ajouter un corridor abrité entre le restaurant de la rue Commerciale et le futur hôtel situé sur la rue Principale afin d'offrir des services de restauration complémentaires à l'hôtellerie;

ATTENDU la dérogation mineure accordée à l'unanimité par la résolution numéro 2016-05-128 au Resto Chez Dany (4291-2641 Québec inc.) lors de la séance du 2 mai 2016;

ATTENDU le changement au projet initial, visant à construire un lien physique (corridor) de 23,5 pieds au lieu de 10 pieds à l'origine, sur lequel serait construit une passerelle/terrasse donnant accès au bar du restaurant et à l'hôtel;

ATTENDU que la demande est recevable, bien justifiée et n'aurait aucun impact au voisinage immédiat;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder une dérogation mineure au Resto Chez Dany (4291-2641 Québec inc.) afin de permettre une marge de recul à 0.0 mètre pour la construction d'un corridor d'environ 23,5 pieds devant permettre une liaison physique entre les 2 commerces.

ADOPTÉ

2016-08-194

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO 53-2006

Le conseiller Monsieur Marco Poulin donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme no 53-2006.

Ce règlement aura pour conséquence de permettre la conversion d'une affectation industrielle en affectation mixte (résidentielle, commerces et services) dans le secteur de la rue des Écoliers. La fonction résidentielle sera privilégiée tout en permettant d'autres formes d'occupations

(commerces et services), mais qui devront être compatibles avec cette fonction.

ADOPTÉ

2016-08-195

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 54-2006

Le conseiller Monsieur Gino Vachon donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 54-2006.

Ce règlement aura pour conséquence de convertir la zone industrielle I-128 afin d'offrir d'autres formes d'occupation à caractère mixte soient résidentielles multifamiliale, communautaire, du loisir intérieur (formation et présentation théâtrale) et certains commerces pouvant être compatibles avec la vocation résidentielle, mais à définir au projet de règlement.

ADOPTÉ

2016-08-196

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Alexandre Poulin	200,00 \$
Hydro-Québec	3 876,71 \$
Telus Mobilité	73,81 \$
Hydro-Québec	3 094,35 \$
Visa Desjardins	587,30 \$
Mathieu Rodrigue	235,00 \$
Téléphone Saint-Victor	618,25 \$
Hydro-Québec	3 360,26 \$
Simon Busque	63,00 \$
Nancy Lagueux	230,00 \$
Kathleen Veilleux	151,72 \$
Jean-Maurice Lessard	634,50 \$
Poste Canada	212,15 \$
Medds colis	34,15 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire juillet)	60,00 \$
Michel Mathieu	275,00 \$
Magasin Coop	82,55 \$
Marché P.M.L.	144,27 \$
Animajeux	488,64 \$
Marie-Michèle Vachon	120,65 \$
SNQ Chaudière-Appalaches	365,33 \$
Nancy Lagueux	230,00 \$

Kathleen Veilleux	65,00 \$
Cordonnerie Bureau	160,95 \$
Alliance Coop	1 044,99 \$
DEBB	160,28 \$
Bureautique Guy Drouin	564,86 \$
Magasin Coop	198,20 \$
Hewitt Équipement	835,81 \$
La Victoroise	70,00 \$
Morency Avocats	3 833,39 \$
Gaudreau Environnement	229,38 \$
Formules d'affaires CCL	481,75 \$
Marie-Michèle Vachon	43,88 \$
Communication Johane Veilleux	86,23 \$
Caroline Lapointe	113,52 \$
Hydrautek	608,22 \$
Environex	515,09 \$
Centre du Camion Amiante	29,98 \$
Jean-Pierre Lefebvre	1 154,74 \$
Gardaworld	919,80 \$
Gravière St-Victor	130,38 \$
Béton St-Ephrem	375,40 \$
GDG Environnement	6 556,45 \$
Formiciel	153,07 \$
Hercule Fortin Inc.	530,49 \$
Ind. De Ciment la Guadeloupe	18 217,07 \$
Armand Lapointe Equipement	211,55 \$
Garage Bizier	909,54 \$
Réal Huot	2 172,16 \$
ADMQ	377,12 \$
Letro Phil	96,58 \$
Ville de Beauceville	42,03 \$
Excavation Denis Bolduc	2 017,82 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	2 502,32 \$
Soudure Mobile 2000	57,48 \$
Fonds de l'information foncière	40,00 \$
Evensys Solutions	148,32 \$
Entreprise ALO Pomerleau	307,47 \$
Dominique Pépin	648,00 \$
USD	5 451,61 \$
Isabelle Veilleux	450,00 \$
CWA	672,63 \$
Linda Canada	782,68 \$
Société Mutuelle de Prévention	800,50 \$
Saniquip	543,20 \$
Le Pro du CB	514,87 \$
Les tontes JF	471,39 \$
TOTAL	71 433,84 \$

ADOPTÉ

2016-08-197

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la
séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX